



## **BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE**

### **Frais de Transaction TTC :**

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction offre d'achat, accompagnement et suivi du dossier du compromis jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

- ❖ Rémunération forfaitaire de 5.000 € TTC sur les biens inférieurs à 49 999 euros,
- ❖ Rémunération forfaitaire de 6.000 € TTC sur les biens entre 50 000 euros et 79 999 euros,
- ❖ Rémunération forfaitaire de 7.000 € TTC sur les biens entre 80 000 euros et 99 999 euros,
- ❖ 7 % sur les biens entre 100 000 euros et 200 000 euros,
- ❖ 6 % sur les biens entre 200 001 euros et 300 000 euros,
- ❖ 5 % sur les biens entre 300 001 euros et plus

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur conformément au mandat.

### **Frais de Location TTC :**

#### Location annuelle :

- ❖ Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m<sup>2</sup> - état des lieux limité à 3€ /m<sup>2</sup>)
- ❖ et un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€ /m<sup>2</sup> - état des lieux limité à 3€ /m<sup>2</sup>.)

▶ Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

Gestion locative : 10% du montant de toutes les sommes quittancées

#### Location saisonnière :

▶ 20 à 25% du tarif de la location par semaine